**CONTENU DU PROJET DE TDR POUR LA REALISATION**

**DE L'AUDIT ENVIRONNERENT**

(Article 14 du Décret N°2015-1200)

* Le résumé du rapport d'audit ;
* La présentation de l'organisme audité ;
* L'identité des membres de l'équipe d'audit ;
* La période de l'audit ;
* Les objectifs et le champ de l'audit ;
* Les critères et les preuves d'audit ;
* L'analyse des impacts de l'entreprise sur l'environnement ;
* L'analyse des risques et dangers ;
* L'identification des performances environnementales et les non conformités de l'entreprise ; -
* Les mesures correctives pour supprimer, réduire et compenser les impacts négatifs et les risques de l'activité ainsi que l'estimation des coûts des mesures correspondantes ;
* Les conclusions et recommandations au promoteur de l'entreprise pour l'amélioration du système de gestion de l'environnement.